



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-105

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2025

Sommaire

84_DIDDI_Direction interrégionale des douanes et droits indirects de Lyon

/

84-2025-04-22-00001 - 2025-05 - Décision de subdélégation de signature - Ordonnancement et de comptabilité générale de l'État OSD (5 pages)

Page 3

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

N° 2025-05

annule et remplace la décision n° 2025-04 du 1^{er} mars 2025

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mai 2020 nommant Monsieur Eric MEUNIER, directeur interrégional des douanes Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-70 du 10 avril 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Eric MEUNIER en tant que responsable des budgets opérationnels de programme interrégionaux des douanes Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation est donnée à

- Mme Anne-Laure FAUCHILLE-BARDET, administratrice, adjointe au directeur interrégional ;
- M. Benoît TOURMENT, attaché d'administration hors classe, chef du pôle «Ressource humaines locales» ;
- M. Grégory GUIRAUD, directeur des services douaniers de 2ème classe, chef du pôle «Performance, Pilotage et contrôle interne»,
- Mme Pascale LINDER, cheffe de service administratif de 1ère catégorie, cheffe du pôle «Moyens »,
- Mme Françoise DORCIER, inspectrice régionale de 1ère classe, secrétaire générale interrégionale ;
- Mme Evelyne HALTER, inspectrice régionale de 1ère classe, adjointe à la cheffe du pôle «Moyens» ;

à effet de

■ signer ou valider tout acte ou toute opération se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes imputables sur les budgets opérationnels de la direction interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes relevant des programmes suivants

 n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » ;

 n° 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » ;

 n° 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » ;

 n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières » ;

■ signer ou valider tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État ».

Article 2 : Délégation est donnée à

- Mme Aurélie FERMEAUX, inspectrice, responsable du service de la comptabilité et des missions,

à effet de

■ signer ou valider, sans limite de montant, tout acte se traduisant par l'ordonnancement :

- de dépenses relatives aux frais de déplacement, frais de changement de résidence, bordereaux de reconstitution de régies d'avances, subventions sécurité tabacs ;

- de recettes non fiscales ;

imputables sur les budgets opérationnels interrégionaux relevant du programme n° 302 «Facilitation et sécurisation des échanges » ;

■ signer ou valider tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État ».

Article 3 : Délégation est donnée à

- Mme Julie SCHUWER, agente de constatation Principale de 2ème classe au service achats

à effet de

■ intégrer dans CHORUS FORMULAIRE les imputations automatiques du programme carte achat, sans limite de montant.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Pascale LINDER, cheffe de service administratif de 1ère catégorie – cheffe du pôle Moyens et à Mme Evelyne HALTER, adjointe à la cheffe du pôle Moyens,

à effet de

- signer toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant au domaine de compétence de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 : Délégation est donnée à

- M. Jacques GUILHOT, inspecteur régional de 3ème classe, TS2I ;
- M. Alexandre HUGER, contractuel, responsable du service immobilier ;
- Mme Lynda CAMUS, inspectrice régionale de 2ème classe au service Immobilier ;
- Mme Jacqueline BRUNATO, inspectrice régionale de 2ème classe, responsable du service Achats ;
- M. Jean-François THEVENON, inspecteur à la gestion du parc automobile ;
- M. Olivier JAVELAS, Contrôleur principal, chef du STA ;
- Mme Isabelle MOREAU-FLACHAT, inspectrice régionale de 1ère classe, adjointe au chef du pôle «Ressource humaines locales»
- Mme Emmanuelle SABY, inspectrice régionale de 2ème classe au service Ressources Humaines ;
- Mme Céline BEC, inspectrice au service Ressources Humaines ;
- M. Fabien BLANCHET, inspecteur au service Ressources Humaines ;
- M. Franck ORIOL, inspecteur service Ressources Humaines ;
- M. Jeremy PIEROT, inspecteur régional de 2ème classe au service du recrutement et de la formation professionnelle ;
- M. Renaud BARBET, inspecteur au service du recrutement et de la formation professionnelle ;

à l'effet de

- signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des seuils d'habilitation indiqués dans l'annexe à la présente décision, tout acte et toutes opérations, dans les applications métiers, se traduisant par l'ordonnancement de dépenses relevant des programmes visés à l'article 1.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à

- Mme Pascale LINDER, cheffe de service administratif de 1ère catégorie, cheffe du pôle «Moyens »,
- Mme Evelyne HALTER, inspectrice régionale de 1ère classe, adjointe à la cheffe du pôle «Moyens»,
- Mme Jacqueline BRUNATO, inspectrice régionale de 2ème classe, responsable du service achats
- Mme Carole ANGLADE, inspectrice régionale de 2ème classe, responsable du service immobilier
- M. Alexandre HUGER, contractuel, responsable du service immobilier

à l'effet de

- mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme 0302-DI69 auprès de l'UO 0302-DI69-DI69 ;
- prioriser les paiements ;
- procéder à la programmation budgétaire conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

■ procéder à des ré-allocations d'autorisations d'engagement (AE) entre les actions du programme, dès lors que l'économie générale du BOP n'est pas remise en cause, sans limitation de montant.

Article 7 : La présente décision qui sera notifiée à la Trésorerie Générale de la Douane, comptable assignataire, entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Lyon, le 22 avril 2025

signé, Eric MEUNIER

Annexe I

Prénom, NOM, grade, fonctions	Seuils
- Jacques GUILHOT, inspecteur régional de 3ème classe, TS2I Chef de service	2 000 €
- Alexandre HUGER, contractuel, responsable du service Immobilier	5 000 €
- Lynda CAMUS, inspectrice régionale de 2ème classe au service Immobilier	2 000 €
- Jacqueline BRUNATO, inspectrice régionale de 2ème classe responsable du service Achats	5 000 €
- Jean-François THEVENON, inspecteur à la gestion du parc automobile	2 000 €
- Olivier JAVELAS, contrôleur principal, chef du STA	2 000 €
- Emmanuelle SABY, inspectrice régionale de 2ème classe au service Ressources Humaines	1 000 €
- Céline BEC, inspectrice au service Ressources Humaines	1 000 €
- Fabien BLANCHET, inspecteur au service Ressources Humaines	1 000 €
- Franck ORIOL, inspecteur au service Ressources Humaines	1 000 €
- Jeremy PIEROT, inspecteur régional de 2ème classe, au service du recrutement et de la formation professionnelle	1 000 €
- Renaud BARBET, inspecteur au service du recrutement et de la formation professionnelle	1 000 €